

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023
Délibération n°2023/060

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 21 juin 2023 - Affichage du : 21 juin 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – approbation de l'avant-projet et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet d'optimisation énergétique du Groupe scolaire Pierre BEROU.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération, le cabinet IMHOTEP a transmis le dossier d'avant-projet.

Afin de poursuivre l'avancée de ce dossier, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette phase AVP.

Au vu des difficultés de réaliser des travaux en site occupé, le maître d'œuvre IMHOTEP propose que les travaux se fassent en 3 tranches :

- La tranche 1 concerne le changement des menuiseries et isolation de la façade : 293 521 € HT
- La tranche 2 concerne la réfection et isolation des toitures : 249 522 € HT
- La tranche 3 concerne le changement des systèmes de chauffage, Eau chaude sanitaire, ventilation et finitions intérieures (réalisation des soffites, faux-plafonds, peinture ...) : 298 504 € HT

Monsieur le Maire indique également que, pour financer cette opération, trois demandes de subvention vont être déposées auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Savoie et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 841 547 € HT :

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

- 5 JUL. 2023

réfusé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'avant-projet de l'opération avec une réalisation en 3 tranches ;

APPROUVE l'estimation prévisionnelle des travaux d'opération « optimisation énergétique du Groupe scolaire » pour un montant de 841 547 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre cette opération ;

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt des dossiers de demandes de subvention auprès des services suivants :

- de l'Etat pour un montant de 168 309 € (20 %)
- du Conseil Départemental de la Savoie pour un montant de 252 464 € (30 %)
- du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 252 464 € (30 %)

comme indiqué dans le plan de financement ci-joint ;

DEMANDE à chaque administration l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 5 JUIL. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

- 5 JUIL. 2023

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENoble) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

MAIRIE DE MONTAGNY
81 rue du Clocher
Chef-lieu
73350 MONTAGNY

Tél. : 04.79.24.50.21
@ : mairie@montagny-tarentaise.com

GROUPE SCOLAIRE OPTIMISATION ENERGETIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION

Plan de financement

Tranche 1

Maîtrise d'œuvre	27 000 € HT
SPS	3 500 € HT
Contrôle technique	10 000 € HT
Travaux	240 972 € HT
Imprévus 5 % sur 240 972 €	12 049 € HT
TOTAL TRANCHE 1	293 521 € HT

Tranche 2

Maîtrise d'œuvre	27 000 € HT
SPS	3 500 € HT
Contrôle technique	10 000 € HT
Travaux	193 354 € HT
Imprévus 5 % sur 193 354 €	9 668 € HT
TOTAL TRANCHE 2	249 522 € HT

SOUS-PREFECTURE
D'ALBERTVILLE

- 5 JUIL. 2023

RÉCÉPISSÉ

Tranche 3

Maîtrise d'œuvre	27 000 € HT
SPS	3 500 € HT
Contrôle technique	10 000 € HT
Travaux	245 337 € HT
Imprévus 5 % sur 245 337 €	12 667 € HT
TOTAL TRANCHE 3	298 504 € HT

Total de l'opération	841 547 € HT
	1 009 856.40 € TTC

DEMANDES DE SUBVENTION

Etat (20 %)	168 309 €
Département de la Savoie (30 %)	252 464 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %)	252 464 €
Autofinancement (20 %)	168 309 €



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
- 5 JUIL. 2023
RÉCÉPISSÉ